

# MONTFERRER

*Info*



Bulletin Municipal Eté 2019

## MOT DU MAIRE

En cette fin de semestre, la moitié de notre année 2019 est déjà passée.

L'année scolaire se termine, de nombreuses familles parlent "examen, orientation, inscription" avant des vacances auxquelles nous commençons tous à penser très sérieusement.

Ce bulletin est non seulement l'occasion de retracer les travaux effectués ; mais aussi vous informez ou rappelez les précautions que chacun de nous doit prendre pour préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Est-il besoin de rappeler le contexte dans lequel se conduit aujourd'hui l'action municipale ? Il est de plus en plus difficile de préparer un budget communal, nous évoluons dans un contexte économique morose qui n'est pas sans conséquences sur les collectivités territoriales. Pour cette année encore, le budget est maîtrisé. La fermeture des Gorges de la Fou est une perte financière importante.

Inquiétudes également en abordant la question de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, mais je veux quand même vous dire mes craintes en tant que maire d'une petite commune rurale.

De plus, la législation impose de transférer un certain nombre de services à la Communauté de Communes, dont l'urbanisme et la gestion de l'Eau et Assainissement.

Quelle est la place des communes comme la notre dans cette organisation. Nous sommes face à deux concepts. Une vision urbaine et technocratique, et les petites communes, avec une vision plus rurale et certainement plus proche des habitants et du bon sens.

Profitez de cette période estivale pour vous divertir avec les festivités prévues, cette année la fête du village sera un moment fort avec une nouveauté, un repas est prévu pendant le bal.

Nous comptons bien entendu sur votre présence, j'aurai plaisir à vous rencontrer lors de ces manifestations.

Je vous souhaite à tous un bel été, reposant et ensoleillé.

Bonnes Vacances.

**Dominique PETIT**

# TRAVAUX

## Remplacement fenêtres mairie

Installation de fenêtres à double vitrage à la médiathèque et au bureau du maire, ce double vitrage améliorera le confort thermique, participe à l'isolation phonique. Ces fenêtres n'étaient plus étanches, l'eau de pluie endommagée les livres de la médiathèque.

## Piscine municipale

Réfection des joints du dallage de la piscine.  
Finition de la bordure de la clôture.  
Peinture extérieure du bloc sanitaire.



## Lotissement communal

Le projet du lotissement progresse, nous avons obtenu les 20 % de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la voirie et réseaux divers. Le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 20% pour le photovoltaïque communal et pour les futures habitations.

Une demande de subvention de Contrat Ruralité a été déposée auprès de l'État, ainsi qu'au service du Département et de la Région.



## INFORMATIONS GENERALES

### Création d'un gîte

Virginie et Olivier MORIN de "L'étoile de la Bergère" du Mas Sobraquès ont créé un gîte de plain-pied avec terrasse privée pour 5 personnes avec le label



**Accueil Paysan**  
La campagne à bras ouverts,  
pour des vacances autrement

Accueil Paysan, association loi 1901, est un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Le réseau, composé de 1200 structures en France et à l'international propose un accueil touristique, pédagogique et social.

- Faire découvrir dans le partage et l'échange le milieu rural, les activités de la ferme, ses métiers, ses savoir-faire...
- Participer à la construction d'un monde rural, écologique et durable.



Virginie et son mari ont soumis leur dossier de glaces bio au Collège culinaire de France, fondé par 15 chefs français, reconnus internationalement, le Collège Culinaire de France s'est donné comme vocation de promouvoir la qualité de la restauration en France et dans le monde.

Ils ont été sélectionnés et après commission devant des chefs, ils ont obtenu le label Producteur Artisan de Qualité qui se donne comme objectif de constituer un réseau d'hommes et de femmes de métier qui incarne et développe l'héritage et l'avenir du patrimoine culinaire artisanal.

Nous félicitons ses producteurs pour leur implication.

### Locations aux chasseurs

- 1 gîte loué pour une période de 10 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020.
- 1 appartement de la mairie loué du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 29 février 2020.

## Restaurant communal

Renouvellement du bail du restaurant Le Diamant Noir, à Nicolas BAILLS pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Le restaurant est ouvert, réservation au 04.68.88.20.78



## Nouvel outil - Inscriptions sur listes électorales

La direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur vient de mettre en ligne un outil particulièrement utile : une télé-procédure sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Tout électeur **peut savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales et dans quel bureau de vote il doit voter**, en allant sur la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Ensuite, l'électeur doit entrer ses renseignements (son département et sa commune, ses nom et prénom, son sexe et sa date de naissance). S'il est inscrit, le site lui renvoie sa commune d'inscription, le numéro et l'adresse de son bureau de vote et son numéro d'ordre sur la liste de la commune.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2019.



**S'il ne l'est pas, il est invité à s'inscrire, soit en s'adressant à la mairie de sa commune, soit en passant par la télé-procédure.**

## Centre Local d'Information et de Coordination

La Vallée du Tech se dote d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Ce dispositif, tel un guichet unique, est un lieu d'accueil et d'information sur les droits des personnes âgées, à l'initiative du Conseil Général et en lien avec les acteurs et partenaires locaux que sont les communes, les CCAS, les services de l'état, les services de maintien à domicile... Il s'agit de trouver des solutions de proximité adaptées aux besoins de chacune des personnes âgées pour mieux l'accompagner, faciliter son parcours de vie et ses démarches.

### Les permanences ont lieu à :

- CERET, mercredi après-midi de 14h à 17h - Maison de Santé Pluriprofessionnelle 25 av. F.MITERRAND
- CORSAVY, 4<sup>e</sup> mercredi matin de 10h à 12h sur RV Mairie rue Barri d'Amont
- AMELIE LES BAINS/PALALDA, 2<sup>e</sup> jeudi après-midi du mois de 14h à 16h30 La Maison des Permanences 22 avenue du vallespir



*Exemples : Le CLIC permet de faciliter les démarches en matière d'accès au droits (retraite, APA, aide sociale, prise en charge par les caisses de retraite), d'aide à domicile (aide ménagère, garde de jour, garde de nuit, portage de repas), de santé et sécurité (médecins, infirmiers, services de soins, télé-alarme), de logement (adaptation, sécurité), d'hébergement temporaire et établissements d'accueil (foyers logements, maisons de retraite), de protection juridique, de transports ou de loisirs (associations de retraités, animations culturelles et sportives).*

CLIC de la vallée du Tech Adresse : 1bis, boulevard Edouard Herriot

66700 ARGELES SUR MER Téléphone 04 68 87 57 30 - clictech@cd66.fr

## Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) vous apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement.

Que vous soyez locataire ou propriétaire occupant ou bailleur, trouvez le bon renseignement pour votre projet.

L'ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en apportant tous les éclairages nécessaires.

Avant de vous engager, consultez-la.

ADIL 66 vous répond par téléphone ou vous accueille dans ses locaux (2 rue Pierre DUPONT-66000 PERPIGNAN), téléphone : 04 68 52 00 00, mail : [contact@adil66.org](mailto:contact@adil66.org) et site internet [www.adil66.org](http://www.adil66.org) ou lors de permanences dans le département.



**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

## Ramassage des encombrants

La mairie met à la disposition les employés communaux pour enlever ces encombrants chez vous tous les 1<sup>er</sup> jeudi et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois . Pour cela prendre rendez-vous avec la mairie.

### Liste des encombrants :



**Sauf les déchets verts.**

- Tout l'électroménager,
- Matelas, sommiers,
- Meubles,
- Déchets de construction,
- Mobilier de jardin
- Palettes, etc.

## MIEUX SE LOGER 66- LE PIG



Vous êtes propriétaire (occupant ou bailleur) d'un logement et vous souhaitez réaliser des travaux (sous certaines conditions) réhabiliter des logements, faire des économies d'énergie (isolation, chauffage, sanitaires...) ou pour l'adaptation liée à la perte d'autonomie (douche à l'italienne, monte-escalier...) ?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières proposées dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) Départemental.

Ces aides sont accordées sous certaines conditions. Ce Programme d'intérêt général concerne l'ensemble du territoire, il repose sur trois axes majeurs :

- Habiter mieux, en luttant contre la **précarité énergétique** des logements ;
- Favoriser l'**autonomie**, en adaptant les logements au **vieillessement** ou au **handicap**
- Lutter contre l'**habitat indigne** en permettant la réhabilitation et la mise aux normes de logements.

Des aides sont également disponibles pour traiter les **parties communes des copropriétés**.

L'octroi des aides financières de l'Anah dépend de conditions relatives au bénéficiaire, au logement, aux ressources et à la nature des travaux envisagés.

Selon le nombre de personnes composant le ménage et la localisation du logement, les ressources des propriétaires occupants doivent être inférieures ou égales à certains plafonds. Ces plafonds de ressources sont révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### **Afin de répondre à vos questions :**

Le département des Pyrénées Orientales, ESPACE INFO ENERGIE - 04 68 85 82 18

l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) - 04 68 38 7 13 69

URBANIS : 04 68 63 76 86



## La pollution plastique de l'océan. En quoi ça nous concerne ?

### L'océan nourrit ce que nous mangeons.



**Les animaux marins ne font pas la différence entre leur nourriture (le krill, le plancton ou les méduses par exemple) et le plastique présent dans l'océan.** Lorsqu'il est avalé, le microplastique diffuse des substances chimiques qui viennent empoisonner le corps de l'animal, et le plastique de plus grande taille obstrue leur estomac et les condamne.

En mangeant un poisson ou un coquillage, nous mangeons peu ou prou ce qu'ils ont mangé, et **nous sommes donc confrontés aux mêmes polluants.**



Le problème est que nous sommes dès lors exposés, de manière répétée, à une pollution chimique que nous ne pouvons pas détecter : elle n'altère ni le goût, ni la consistance de ce que nous mangeons.

Quelques chiffres sur les poissons, les fruits de mer et les coquillages

Dans la Manche, 36,5% des poissons contiennent du plastique.

Aux USA, ce sont 25% des poissons qui sont concernés et en Méditerranée, plus de 18%.

Du plastique a été trouvé dans 83% des homards norvégiens.

En Europe, le consommateur moyen de coquillages ingère 11 000 morceaux de microplastique par an.

### L'océan fabrique l'air que nous respirons

L'océan et la photosynthèse de ses organismes végétaux (le phytoplancton notamment) absorbent le CO<sub>2</sub> et produisent de l'oxygène (O<sub>2</sub>). L'océan absorbe ainsi 30% du CO<sub>2</sub> de la planète et produit entre 50% et 75% de l'oxygène que nous respirons, selon les sources et les zones géographiques.

## **L'océan est un acteur économique majeur**

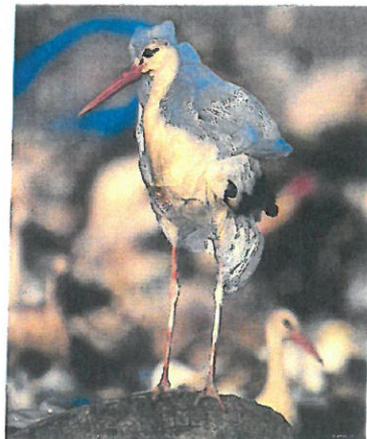
L'océan est une composante majeure de la vie de millions de personnes. Le laisser mourir ou déperir revient à **condamner ceux qui en dépendent et qui devront trouver d'autres moyens et d'autres lieux de subsistance.**



## **Sauvegarder et préserver l'océan commence par une idée simple : il suffit de refuser le plastique à usage unique**

L'idéal est bien entendu de faire baisser la production et la consommation globale de plastique. Mais c'est un processus très long, et probablement réservé aux professionnels et aux politiciens.

**Si nous nous mobilisons pour refuser le plastique à usage unique (sacs plastiques, bouteilles, verres, gobelets, assiettes, couverts, plats à emporter...etc), c'est 50% de la production mondiale de plastique qui sera impactée.**



## Frelon asiatique

Apparu en 2004 en France, le frelon asiatique ne cesse de coloniser la France au détriment des abeilles sur lesquelles planent déjà d'autres menaces.

C'est en 2004 que cette "invasion" a commencé. Tout est parti d'Agen où, selon France 2, une reine fécondée a été importée de Chine dans une poterie.

Depuis, nous assistons à une inexorable avancée de la population, la moitié du pays a déjà été "colonisée" par cet insecte.

Le frelon asiatique n'ayant pas de prédateur naturel sous nos latitudes, la colonisation de notre pays progresse d'environ 100 kilomètres par an. Ainsi, ce ne sont pas moins de **6.000 nids de frelons asiatiques qui ont été localisés en 2018,**

### Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Il est **actif d'avril à fin octobre**. Après un premier nid primitif, souvent installé sous un abri de jardin ou une avancée de toiture, les frelons construisent des nids plus importants dans les arbres ou les haies, principalement à partir du mois de juillet.



**Pour le reconnaître** : Le frelon asiatique à pattes jaunes est à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête, de face, est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm

Abeille



Guêpe



Frelon Asiatique



Frelon Européen



**Pourquoi lutter contre le frelon asiatique ?**  
**Les enjeux apicoles, économiques et environnementaux.**

Le frelon asiatique **se nourrit d'une multitude d'insectes** riches en protéines.

Sa consommation d'abeilles a un **impact sur les ruches et la production de miel.**

Son activité de prédation sur les pollinisateurs peut **impacter la biodiversité locale et la production fruitière.**

Il recherche également d'autres sources de protéines, qu'il peut trouver dans le poisson et la viande.



**Que dois-je faire face à un nid de frelons asiatiques ?**

Il ne faut pas intervenir soi-même, **la destruction du nid doit être réalisée par un professionnel** référencé ou non. Une destruction non appropriée du nid (tir au fusil ou paintball, par brûlage, utilisation d'une lance à eau, ...) engendre :

- Un **risque imminent d'attaques collectives** de la colonie.
- La **dispersion des frelons**, et notamment des reines fondatrices qui reconstruiront d'autres nids à proximité.

Lorsqu'un nid de frelons asiatiques est identifié, il est inutile de contacter le SDIS, les pompiers n'interviennent plus sur ce type d'opération.

Signalez plutôt le nid à des professionnels :

**Groupe de Défense Sanitaire Apicole des PO**, référent principal frelon : 0632583595

**ROUSSILLON GUEPES FRELONS Services Perpignan** : 06 09 43 44 07

**ENTRINA Stop nuisibles Villelongue dels Monts** : 06 14 24 83 76

**A+ TRAITEMENT Perpignan** : 04 68 80 98 78



## Les bons reflexes - Coup de chaleur : hydratez

En été, lorsqu'il fait très chaud, mieux vaut **boire un** peu plus qu'en hiver pour éviter la déshydratation. Pour cela, l'eau en bouteille est bien sûr une boisson incontournable ; manger des aliments riches en eau permet également de s'hydrater via l'alimentation.



## Jardiniers amateurs les pesticides chimiques\* sont interdits

Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit pour les particuliers **d'acheter, d'utiliser et destocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.**



### Des solutions alternatives existent !

- Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les vageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)



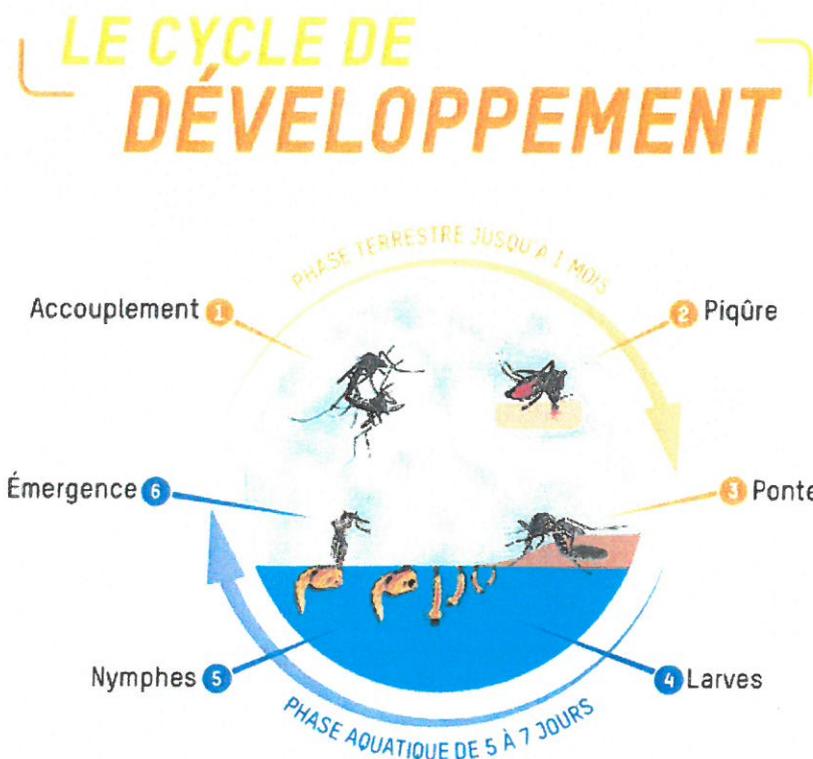
\*fongicide, herbicide, insecticide, araricides, anti-limaces..

## Prévention contre le moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est implanté et actif dans le département. Il s'agit d'un moustique originaire d'Asie implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'océan Indien. En métropole, ce moustique s'est développé de manière continue depuis 2004. Il est désormais implanté dans 30 départements, dont 10 départements d'Occitanie.



Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques et aider à prévenir l'introduction de la dengue, du chikungunya et du zika dans le département.



En particulier, **il est très important de supprimer les eaux stagnantes** qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile :

- ⊗ enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable,
- ⊗ changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine
- ⊗ vérifier le bon écoulement des gouttières,
- ⊗ mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau...

Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies.



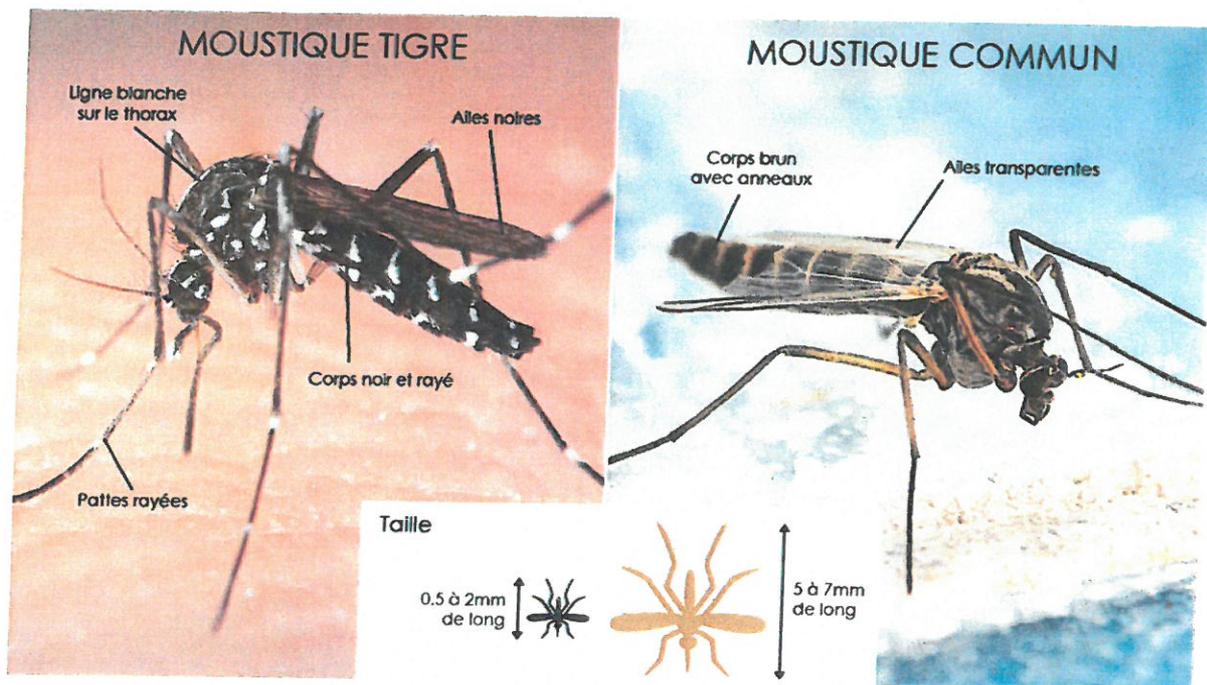
### Description détaillée du moustique tigre :

**Taille** : le moustique tigre mesure en moyenne 0.5cm,

**Abdomen** : son abdomen est rayé noir et blanc, de façon très contrastée,

**Pattes** : elles sont également rayées noir et blanc, souvent relevées quand il n'est pas en vol,

**Ailes** : les ailes du moustique tigre sont généralement teintées noires,



**Thorax** : le moustique tigre possède une ligne blanche sur la partie haute du thorax,

**Diurne** : le pic d'activité du moustique tigre s'effectue au lever du jour et au crépuscule,

**Vol** : son vol est très lent, il est peu mobile ce qui le rend facile à écraser,

**Volume sonore** : le vol du moustique tigre est silencieux,

**Piqûre** : elle est plus douloureuse que celle du moustique commun et peut provoquer des boutons semblables à des cloques.

## Prévention incendie : débroussailler son terrain

Chaque année, le feu ravage des milliers d'hectares de forêts, landes, garrigues, maquis et parfois des habitations.

Lorsqu'ils ne sont pas éteints au stade initial, les incendies sont difficilement maîtrisables et peuvent provoquer de lourds dégâts écologiques, matériels et un lourd impact psychologique.

Avec la disparition progressive de l'agriculture extensive et du pastoralisme depuis plus de 150 ans, la forêt a repris du terrain et de fait le risque d'incendie de forêt augmente. Dans le même temps l'attrait du soleil et la douceur du climat méditerranéen ont favorisé l'extension des villes et villages de plus en plus en contact avec les milieux boisés alentour.



Si les règles de débroussaillage obligatoires sont appliquées, votre habitation subira un rayonnement moins intense mais restera confrontée au risque de projection de particules enflammées. Si ces particules sont en contact avec la végétation vivante et verte de votre jardin, le risque d'inflammation sera moindre.

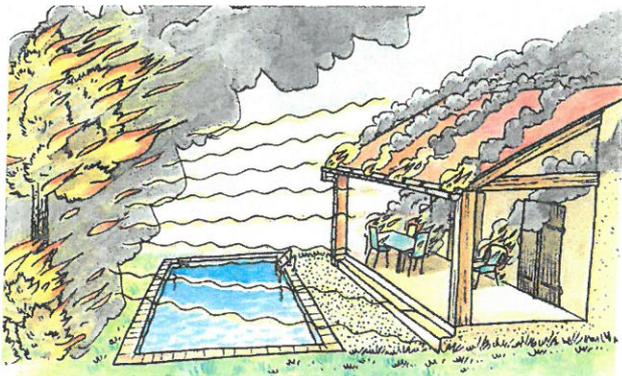
### Obligation légale de débroussaillage, quelques principes à connaître.



Au préalable, débroussailler, espacer les arbres, élaguer, et ratisser les aiguilles autour de chez soi jusqu'à 50 m, même au-delà de votre propriété, reste la meilleure protection pour vous-même et pour vos biens.

**Le débroussaillage va ralentir la propagation du feu, diminuer sa puissance et éviter que les flammes n'atteignent les parties inflammables de votre habitations**

Si votre maison est en dur et que vous avez pris toutes les précautions préalables, elle constitue votre meilleure protection.



Les volets, les baies vitrés et les gouttières en PVC sont à proscrire. Ces matériaux n'ont pas besoin d'être léchés par les flammes pour prendre feu. La température à 50 mètres du front peut monter à 200°C, ce qui est largement suffisant pour l'auto combustion du plastique.



Il est donc préférable que tous ces éléments soient constitués en bois plein épais qui lui résiste bien au passage du front de flamme.

Votre toit doit être débarrassé de ses feuilles et aiguilles de pin.

Si vous possédez une piscine, envisagez l'achat d'une motopompe thermique (l'électricité risque d'être coupée) avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété et notamment votre maison.

Eléments inflammables contre la maison égal danger !



## Déploiement du Très Haut Débit (THD) - Numérique 66

Travaux de déploiement du réseau public du très haut débit, par le Département.



Le Département est maître d'ouvrage de la construction du réseau et confie l'exploitation, la maintenance et la commercialisation dans le cadre d'une délégation de service public à l'opérateur, Altitude Infrastructure.

Celui-ci ouvrira le réseau à des fournisseurs d'accès Internet (FAI) qui vous proposeront alors des offres vous permettant de vous connecter en très haut débit. Le Département restera cependant propriétaire de Numérique 66 et continuera de **veiller à la qualité du service rendu** aux usagers.

Le très haut débit de Numérique 66 utilise de **nouvelles technologies ultra-performantes** comme le FttH (« Fiberto the Home »), qui déploie la fibre optique jusqu'à l'intérieur des habitations, ou un réseau mixte de fibre et fil cuivre. Il permettra ainsi à chacun d'accéder à une connexion très haut débit, ce qui signifie une énorme quantité de données échangées à **très grande vitesse** !

### Que va vous apporter LE TRÈS HAUT DÉBIT

Une **qualité optimale** sur les services déjà existants (TV, téléphone, Internet) de **nouveaux services** au quotidien :

- vidéo ultra-HD, TV en replay, domotique... et pour tous vos besoins : e-administration, télétravail, cloud, téléassistance et bien d'autres.
- des **usages simultanés** : dans une famille, tout le monde pourra être connecté en même temps et par exemple regarder un film, jouer en ligne ou encore télécharger des fichiers.
- un **territoire connecté** : un réseau performant pour les entreprises, le développement du numérique dans les établissements scolaires, l'accès à l'e-santé pour tous...

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tous les jeunes, femmes ou hommes de nationalité française doivent se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.



Si vous avez acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

### OÙ ET COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

L'intéressé(e) doit se présenter à la **Mairie du lieu de son domicile**, muni(e) des pièces suivantes : (les originaux doivent être présentés obligatoirement)

- Une pièce d'Identité (carte nationale d'identité, passeport)
- Livret de Famille des parents
- Un justificatif de domicile

Ensuite, la Mairie délivre une **Attestation de Recensement** qui est indispensable pour s'inscrire aux concours, examens, permis de conduire etc...



**Attention** cette attestation doit être conservée soigneusement car les Mairies ne délivrent pas de duplicata.

Vous serez ensuite convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

## AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'Agence Postale communale est ouverte tous les jours de 9 heures à 11 heures 45, sauf les samedi, dimanche et jours fériés.

**Veillez respecter les horaires d'ouverture pour les retraits de lettres recommandées et de colis, ces produits doivent être flaschés avant 11h45 pour être enregistrés dans la bande de données informatiques.**

Nous sommes dans l'impossibilité de remettre ces produits l'après-midi, la journée comptable étant clôturée et envoyée à CERET, le logiciel de l'agence postale n'est plus disponible, il est verrouillé jusqu'au lendemain.

### Services postaux :



- tout affranchissement manuel (lettre et colis ordinaire)
- vente de timbres poste à usage courant : carnet de 12 timbres autocollants, planches de timbres pour les autres affranchissements, produits saisonniers (timbres vacances, Noël, naissance...)
- vente d'enveloppes et de prêts
- dépôts des objets et des lettres recommandées (hors Chronopost et valeur déclarée)
- retrait des lettres et colis en instance
- services de proximité : contrat de réexpédition du courrier (pack "ma nouvelle adresse"), garde du courrier, recharge de téléphone mobile (sur commande)
- autre produit sur commande dans un délai de 48h.

### Services financiers et prestations associées :

- retrait sur compte courant postal, Postépargne, ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours (700 € pour un compte joint)
- versement d'espèces sur son propre Compte Courant Postal, Postépargne et Livret d'épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours
- remise de chèques, virement

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque ou par carte de paiement toutes banques françaises confondues. Il est possible de retirer des espèces avec une carte de paiement de la Poste.

**Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces, d'objets, de lettres recommandés et les virements.**

Pour un rendez-vous avec le conseiller financier : vous pouvez directement contacter la Poste d'Amélie les Bains ou appeler le 3639. Vous pouvez également demander à l'agent de faire la démarche à votre place.



Communauté de Communes du  
**HAUT VALLESPIR**

## COMMUNE DE MONTFERRER

Les Services Techniques de la CCHV communiquent :

### ⇒ Sensibilisation aux nouvelles consignes de tri des Emballages Ménagers Recyclables

Dans le village, vous avez à disposition 3 colonnes pour recycler les Emballages Ménagers Recyclables. Ces colonnes sont situées dans le centre du village, embranchement Puig traginer de dalt et à la Palme-D115.

Depuis le 1er Octobre 2016, les habitants des Pyrénées-Orientales font partie des 24% des français qui peuvent trier la totalité des emballages ménagers, en ajoutant aux consignes de tri habituelles :

- les pots de yaourts et de produits laitiers, les sacs et poches de caisse, les plaquettes de charcuterie, les barquettes plastique et polystyrène de viandes, poissons, fromages, les films plastique, les alvéoles de biscuits, les boîtes de viennoiseries.... et tout autre emballage en plastique

Mais également :

- tous les petits alus : dosettes de café, feuilles d'aluminium, capsules et opercules de bouteilles et de canettes, tubes de crèmes, de sauces ou de pommades ...

### « Tout doit être jeté en vrac, bien vidé et écrasé »

Ce nouveau geste de tri est une révolution puisqu'il facilite le geste de tri pour les habitants et permet de **recycler 100% des emballages**.

Désormais plus aucune question à se poser... **tous les emballages sont à jeter dans les colonnes d'Emballages Ménagers Recyclables reconnaissables à leur affiche jaune !**

**TOUS les emballages se trient!**

**EMBALLAGES CARTON**

**EMBALLAGES PLASTIQUE**

**PAPIERS**

**EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM**

**INTERDITS DANS CE BAC**  
LE VERRE, TOUS LES OBJETS, LES RESTES DE CUISINE, LES DÉCHETS DE SOINS

**NE PAS LAVÉ LES EMBALLAGES**

Depôts ou soi interdits. Decret: n° 2015 337 du 25.03 2015

d'infos : [WWW.TOUSLESEMBALLAGESSETRIENT.FR](http://WWW.TOUSLESEMBALLAGESSETRIENT.FR)

Verre 0 800 33 24 38

### ⇒ Sensibilisation au recyclage du verre

Dans le village, vous avez à disposition 3 colonnes pour recycler le verre. Ces colonnes sont situées dans le centre du village, embranchement Puig traginer de dalt et à la Palme-D115

Recycler le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. En effet, le verre met 3 ou 4 millénaires à se décomposer dans la nature.

Premier maillon de la chaîne du recyclage, le consommateur (nous) est responsable de la quantité mais aussi de la qualité du verre collecté : en effet, les verres d'emballage que l'on dépose dans les bacs ou conteneurs à verre, seront recyclés à 100 %, et à l'infini.

Voici donc pourquoi, et « **Comment bien recycler le verre ?** »

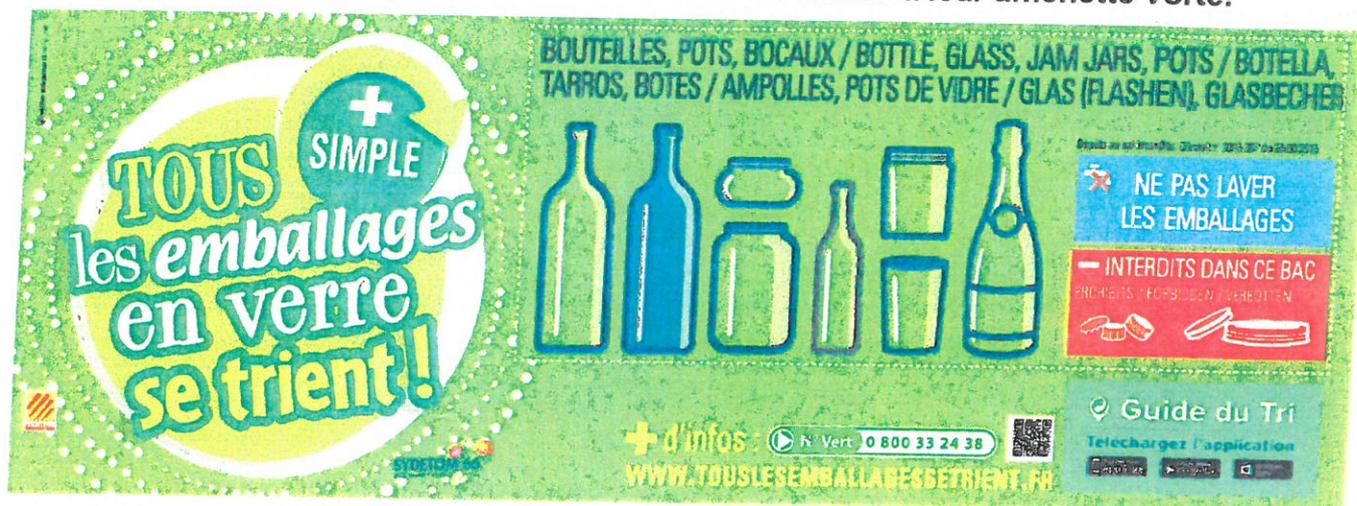
Ne déposer que les verres d'emballage, c'est-à-dire les bouteilles, pots de confitures, pots de yaourts, bocaux, et flacons de parfum sont recyclables.

Les flacons pharmaceutiques sont à mettre dans les bacs à verre sous condition qu'ils soient vides (sinon les déposer en pharmacie).

**Attention, ne pas recycler :**

- Toute la vaisselle culinaire « en verre » (vaisselles et plats transparents),
- Pas de verres spéciaux, tels que verres armés, vitres cassées, pare-brise, écrans de télévision, ampoules et néons d'éclairage, lampes, cristal, verre opaline, miroirs brisés, le verre non transparent et coloré, la vitrocéramique, les plateaux de micro-ondes...
- Pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux

**Le verre est à jeter dans les colonnes Verre reconnaissables à leur affichette verte!**



⇒ **Le textile ne se jette plus : IL SE RECYCLE**

Vous avez à disposition une colonne à textile située sur le parking derrière la Fontaine publique. Le linge doit être mis dans des sacs plastiques fermés.

Vous pouvez ainsi vous débarrasser de vos vieux vêtements ; sont concernés tous types de vêtements (abimés ou pas) mais aussi le linge de maison, la maroquinerie, les peluches et les chaussures. Vous éviterez d'encombrer vos poubelles de produits qui peuvent encore avoir une seconde vie.



**Renseignement :**

Contactez les Services Techniques CCHV du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 : 09.67.18.73.38

## ETABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC : Téléphone et horaires d'ouverture

- **Mairie** : lundi et mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h - 17 h  
mardi et jeudi de 9 h - 12 h.  
vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h - 16 h

Site internet : **Montferrer.fr**

Adresse mail : [communedemontferrer@orange.fr](mailto:communedemontferrer@orange.fr) Tél : 04.68.39.12.44

 **Agence Postale** : du lundi au vendredi 9 h – 11 h 45 Téléphone : 04.68.39.23.95

 **Cyber-base Médiathèque** : le lundi et mercredi de 9 h - 12 h et 14 h à 17 h.  
Le mardi et jeudi de 9 h - 12 h et le vendredi de 9 h - 12 h et de 14 h - 16 h



**Café communal** : Ouvert du mardi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00,  
week-end de 7h30 à 12h30 et 16h00 à 19h00. Téléphone : 04.68.39.23.96

 **Piscine communale** : est ouverte du mardi au dimanche de 10 h - 12 h et de 15 h -18 h.  
Fermeture exceptionnelle, le 15 août 2019



**Ramassage des ordures par l'Intercommunalité** : 2 fois/semaine (lundi-vendredi)  
et 3 fois en été (lundi-mercredi-vendredi).

 **Ramassage des encombrants** : 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois et 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> pour la saison  
estivale.

### Numéros d'urgence

**SAPEURS-POMPIERS** : 18      **Centre de Secours Amélie** : 04.68.39.17.50

**GENDARMERIE** : 17      **Brigade d'Arles** : 04.68.39.10.04

**Service d'Aide Médicale d'urgence (SAMU)** : 15

**ERDF-GRDF** : Dépannage 0 810 333 066

### Numéros utiles d'Arles -sur-Tech

**Communauté de Communes du Haut-Vallespir** : 04.68.21.82.05

**Action Sociale-MASA** : [masa@arles-sur-tech.fr](mailto:masa@arles-sur-tech.fr) - 04 68 81 37 31

**Association AGIR ENSEMBLE** : 04 68 83 91 58, [agirensemble.ef@orange.fr](mailto:agirensemble.ef@orange.fr).

**Office du Tourisme** : 04.69.39.11.99 Lundi au samedi : 9h – 12h 14h – 18h

**Déchetterie** : 04.68.39.01.69 Lundi au samedi : 9h – 12h 13h30 – 17h30

**INFO ROUTE (Pyr.Or.)** : 04.68.38.12.05

## Etat-Civil



### Décès

Une pensée pour nos aînés, en peu de temps, nous avons appris avec tristesse la disparition de :

- Monsieur Albert MALAVIALLE, Mas la Roque.
- Monsieur Albert DIDIER, Mas Mouli de la Fou.
- Madame Maria JIMENEZ, Cal Faré.

Nous présentons à toutes ces familles qui ont perdu un être cher, nos plus sincères condoléances.



### Naissance

◆ La commune se réjouit de la naissance de Gaspard JOURDAIN, né le 03 février 2019, fils de Julien JOURDAIN et Emeline, cette naissance comble de joie Stanislas, son frère.

Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur à Gaspard, nos félicitations à Julien et Emeline et tous nos compliments à Anne et Patrick JOURDAIN, du Barri d'Avall, les grands-parents.

◆ Confection d'une recette au bon goût d'amour : 50% Kathy / 50% Nicolas.

Laisser reposer 9 mois et vous obtenez une petite Morgane. Elle a pointé le bout de son nez le 23 juin 2019 pour la plus grande joie de Kathy et Nicolas nos sympathiques et heureux restaurateurs.

La commune est ravie d'accueillir une petite montferréenne, bienvenue à Morgane, félicitations aux parents et grands parents.



### Mariage

Virginie DEBREUVE et Laurent SABATIER du Mas Esperdenyes ont concrétisé leur amour, le 22 juin 2019 en présence de leurs familles et de nombreux amis.

Nos souhaits de bonheur les plus ardents accompagnent ces sympathiques époux. A leur famille, nous leurs présentons nos chaleureuses félicitations.

# Calendrier

## *des festivités*

### Juillet

**Dimanche 14 juillet 2019**  
**11 heures 00**

**Fête Nationale**  
Cérémonie officielle  
Dépôt de gerbe, discours, apéritif offert par la municipalité  
au café communal climatisé

### Août

**Vendredi 09 août 2019**  
**19 heures 00**

**Groupe folklorique Les BALISIERS de Basse-terre**  
Guadeloupe suivi d'un repas, inscription au café



**Jeudi 15 août 2019**  
**16 heures 00**  
**21 heures 30**

**Festa Major**  
Sardanes par la **cobla CERVIANENCA**  
Repas et Bal dansant avec **Christian FONTAINE**



